

Le Comité National des Coproduits : un réseau d'experts au service de l'élevage



Créé en 1982, le Comité National des Coproduits, financé par l'ADEME et l'Institut de l'Élevage, est un réseau d'experts provenant de différentes structures (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement, enseignement agronomique, agricole et vétérinaire, industrie agroalimentaire) travaillant en étroite collaboration avec les industries agroalimentaires. L'animation est assurée par Idele.

SES MISSIONS

Acquérir, valider et transférer les informations pertinentes disponibles sur les coproduits, réaliser des travaux et des études dans le but de préciser les connaissances sur leurs caractéristiques physico-chimiques et valeurs alimentaires ainsi que sur leurs conditions de stockage et de distribution pour le rationnement des animaux d'élevage.



MAIS AU FAIT, C'EST QUOI UN COPRODUIT ?

Le terme "coproduit" n'est pas défini dans la réglementation française, de même que le terme "sous produit".

La définition et l'utilisation du terme "coproduit" relève plutôt d'un consensus entre les professionnels. Dès lors que le produit est valorisé, il sera nommé "coproduit".

Pourtant, le coproduit est inévitable dans un process et répond à des spécifications définies. Il peut, dans certaines filières, être considéré comme un produit à part entière, disposant d'un marché et d'une cotation. Par opposition, le sous produit est inévitable mais il a des qualités nutritionnelles variables. Une préparation ou un traitement sont parfois nécessaires avant valorisation.

A VOTRE DISPOSITION

**Des fiches techniques pour
une meilleure valorisation**

**Des comptes-rendus
d'essais zootechniques**

**Des documents
techniques de référence**

**Des enquêtes sur les
gisements de coproduits**

**Une expertise sur de
nouveaux coproduits**

Pour plus d'informations, consulter la page du Comité National des Coproduits :
<http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/comite-national-des-coproduits.html>